



Mairie de Champtercier
115 rue Principale
04660 CHAMPTERCIER

ARRETÉ : N° AR 04 047 AR_15_2023

ARRETE TEMPORAIRE D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Maire de CHAMPTERCIER,

VU, la Loi 2020-546 du 11 mai 2020 prolongeant l'état d'urgence sanitaire,
VU le Décret 2020-645 du 28 mai 2020 complétant le Décret 2020-548 du 11 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales L2212-1 et suivants,
VU le Code de la Voirie Routière,
VU le Code de Commerce, notamment les articles L442-7 et L442-8
VU la demande en date du 23 mai 2023 par laquelle Madame Alice KHATCHADOURIAN sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal en vue d'une manifestation exceptionnelle dans le cadre de son commerce,

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : Madame Alice KHATCHADOURIAN, domiciliée le Village 04660 CHAMPTERCIER est autorisée à utiliser le domaine public sis Place GASSENDI pour l'organisation de soirées musicales les 29 juin et 20 juillet 2023 dans le cadre de l'activité de son restaurant.

ARTICLE 2 : La présente autorisation est accordée à titre exceptionnelle. Elle est personnelle et incessible.

ARTICLE 3 : Le pétitionnaire s'engage à respecter les mesures en vigueur dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

ARTICLE 4 : Le pétitionnaire s'engage à laisser libre l'accès à l'église ainsi qu'aux occupants de l'immeuble situé 4 et 6 Place GASSENDI.

ARTICLE 5 : Le pétitionnaire s'engage à installer son matériel de façon à ne pas empiéter sur la Grand Rue.

ARTICLE 6 : Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la période d'occupation. En cas de détérioration et de dégradation ou de salissures constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

ARTICLE 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet
- Monsieur le chef de Secours de Digne les Bains

Fait à Champtercier le 03 juin 2023

Le Maire
Antoine ARENA

